



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 novembre 2020, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris au sujet du courrier qui vous a été adressé récemment sur la situation au Sahara occidental.

L'Afrique du Sud tient à rappeler que la République arabe sahraouie démocratique est un état fondateur et membre à part entière de l'Union africaine, créée le 9 juillet 2002.

À cet égard, notre démarche sur la question du Sahara occidental s'inspire de la position de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, qui continuent de la considérer comme une question de décolonisation. Au vu de sa propre histoire de colonisation et de ségrégation raciale institutionnalisée sous le régime de l'apartheid, la position de l'Afrique du Sud trouve un écho dans les pays qui ont connu le colonialisme et l'occupation.

À cette fin, l'Afrique du Sud a toujours été en faveur de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, laquelle repose sur les décisions de l'Union africaine et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. L'Afrique du Sud soutient donc la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental dont le mandat principal, comme énoncé dans la résolution [690 \(1991\)](#) du Conseil de sécurité et ses résolutions ultérieures, est l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental qui soit libre et régulier.

Nous demeurons convaincus qu'un règlement de la question du Sahara occidental passe par le respect de la légalité internationale et que les parties doivent se comporter dans les limites posées par les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et les normes internationales. En outre, et conformément à la position de l'Union africaine, nous demandons aux parties de reprendre d'urgence les négociations, sans conditions préalables et de bonne foi, sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, tandis que le Conseil de sécurité reste saisi de la question, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité et de le faire publier en tant que document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**
